

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 04 mars 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 25/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louisette,

Etait absent : GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 - 15 : Proposition de mise en place du prélèvement automatique pour les encaissements des loyers des bâtiments communaux et des factures d'eau**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité émet chaque année des titres pour les loyers et les factures d'eau qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé.

Il supprime pour l'abonné les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier.

Un rejet de prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique pour l'encaissement des loyers et des factures d'eau
- **APPROUVE** le règlement financier

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

